

Revue Zoologique Africaine, 1912, 1(3): 413-417

SUR
DEUX ESPÈCES ET UNE VARIÉTÉ NOUVELLES
DU
GENRE *PALAEEMON* FABR.
PROVENANT DU CONGO BELGE

PAR
le Dr J.-G. de MAN (Ierseke, Hollande).

Une petite collection de *Palaemonidæ*, dont l'étude me fut confiée, il y a quelque temps, par M. le Dr H. SCHOUTEDEN, conservateur au Musée du Congo belge, à Tervueren ⁽¹⁾, contenait deux espèces et une variété nouvelles, dont je donne ici les principaux caractères. Une description plus détaillée et illustrée de figures en paraîtra plus tard.

***Palaemon* (*Eupalaemon*) *Sollaudii* n. sp.**

Syn. : *Palaemon* (*Eupalaemon*) *Foai*, J.-G. DE MAN, dans : « The Transactions Linnean Soc. London », 2nd ser., Zoology, vol. IX, part 8, 1904, p. 306, pl. XIX, figs. 30-37.

(¹) Je saisis cette occasion pour engager tous ceux qui, au Congo belge, auraient l'occasion de recueillir des *Palaemonides* (vulgairement appelés « Crevettes d'eau douce »), à en faire parvenir au Musée du Congo, à Tervueren, des exemplaires, aussi nombreux que possible, conservés dans l'alcool ou le formol à 5 %.

H. SCHOUTEDEN.

Syn. : *Palaemon (Eupalaemon) Foai*, H. LENZ, dans : « Wissens. Ergebnisse der Deutschen Zentral-Afrika-Expedition 1907-1908 », Bd III, Zoologie I, Leipzig, 1910, S. 7, Taf. III, Fig. 1.

Quatre femelles sans œufs, encore jeunes, recueillies le 10 février 1900 dans la rivière Ottenge près de Banzyville, dans le Congo belge.

Ayant été mis en état, grâce à la bienveillance de M. le Prof^r H. LENZ, de Lübeck, et de la Direction du Musée zoologique de Berlin, d'étudier les seize exemplaires, provenant du Caméron et de la Guinée espagnole, qui ont été décrits par M. LENZ, en 1910 (*loc. cit.*), sous le nom de *Pal. (Eupalaemon) Foai* COUT., j'ai pu constater que ces exemplaires appartiennent à la même espèce que les quatre femelles capturées près de Banzyville et que cette espèce est nouvelle.

Le *Palaemon Sollaudii*, que j'ai l'honneur de dédier au jeune savant du Musée de Paris, qui vient de publier déjà des recherches intéressantes sur les *Palaemonidæ*, appartient au sous-genre *Eupalaemon* et bien à la section chez laquelle le carpe des pattes de la 2^e paire est toujours *distinctement* plus long que la paume. Cette espèce paraît donc voisine du *Pal. macrobrachion* HERKLOTS, du *Pal. Foai* COUT. et du *Pal. niloticus* ROUX, mais elle se distingue du premier par les doigts des pinces de la 2^e paire, qui ne sont pas entourés d'un duvet serré, par la spinulation différente de ces pattes ainsi que par les caractères différents du rostre et du telson. Tandis que les pattes de la 2^e paire du *Pal. Sollaudii* sont couvertes de spinules bien développées, aiguës et disposées plus ou moins distinctement en rangées longitudinales, celles du *Pal. Foai* sont couvertes de petites granulations éparses, non pas aiguës, qui, à un fort grossissement, apparaissent comme des tubercules arrondis, surbaissés, pas plus hauts que larges. Aussi, dans le *Pal. Foai*, les deux paires d'épines du telson sont invisibles à l'œil nu et contenues dans le tiers postérieur, tandis que chez le *Pal. Sollaudii* la paire antérieure est située à peu près au milieu. Chez le *Pal. Sollaudii*, aussi bien que chez le *Pal. Foai*, les doigts des pinces de la 2^e paire sont beaucoup plus courts que la paume, mais chez le *Pal. niloticus* ROUX les doigts ont à peu près la même longueur

que la portion palmaire; le *Pal. niloticus* se distingue, en outre, par sa petite taille, par le carpe des pattes de la 2^e paire étant aussi long ou légèrement plus long que la pince et par la forme très rétrécie du telson, où la paire antérieure d'épines est située un peu en arrière du milieu.

Le mâle du *Pal. Sollaudii* atteint la longueur de 95 millimètres, la femelle pourvue d'œufs paraît longue de 72 millimètres. Œufs *peu nombreux, très larges*, longs de 3^{mm}5-3^{mm}75. Le rostre, qui s'étend en général jusqu'à mi-chemin entre l'extrémité du pédoncule antennulaire et celle des scaphocérites, porte en dessus 7-10 dents, plus rarement 6, dont une ou deux sont situées sur la carapace; 3, 4 ou 5 dents, plus rarement 2, en dessous. Bord supérieur du rostre plus ou moins convexe.

Dans les pattes de la 2^e paire, les spinules du bord externe de la paume sont arrangées *dans une seule série longitudinale assez serrée* et caractéristique; ces spinules sont aussi longues que celles du bord interne, mais leur forme est plus trapue et, chez le mâle adulte, elles sont placées *perpendiculairement* à l'axe longitudinal de la pince.

Palaemon (Eupalaemon) Lujæ n. sp.

Six mâles recueillis par M. LUJA, à Kondué, dans le district du Kasaï, sur la rivière Sankuru, dans les parages de Lusambo.

Cette jolie espèce, que j'ai l'honneur de dédier à M. LUJA, appartient, comme la précédente, au sous-genre *Eupalaemon*, mais à la deuxième section, chez laquelle le carpe des pattes de la 2^e paire présente *au premier coup d'œil* la même longueur que la paume. Elle se rapproche donc le plus du *Pal. Lenzii* DE MAN, mais elle s'en distingue par la forme *plus grêle* des pattes de la 2^e paire, ainsi que par les caractères différents du rostre et du telson.

Longueur du mâle, 86^{mm}5. Le rostre, qui ressemble à celui du *Pal. Weberi* DE MAN, de l'île de Célèbes, dépasse toujours plus ou moins distinctement les scaphocérites; il paraît assez fortement convexe au-dessus des yeux, à ce niveau-ci la portion située au-dessus de la crête latérale paraît *beaucoup plus haute* que la

portion située au-dessous, et la partie terminale du rostre est toujours plus ou moins distinctement relevée. Le rostre porte en dessus 9 ou 10 dents, dont toujours la première est *seule* située sur la carapace; 5-7 dents en dessous. Telson *assez fortement rétréci*, neuf fois aussi long que son bord postérieur est large, sa largeur à la base mesurant à peine plus qu'un tiers de sa longueur; comme chez le *Pal. Foai*, les épines du telson sont situées *très en arrière*, la paire antérieure immédiatement en avant du tiers postérieur.

Carpe des pattes de la 2^e paire d'un tiers ou d'un quart plus long que le mérus et paraissant sept fois aussi long que large à son extrémité distale; chez le mâle adulte, la portion palmaire de la pince est 9,5 fois aussi longue que large et les doigts qui joignent exactement à peu près moitié aussi longs que la paume. Comme chez le *Pal. dux* LENZ, on observe, de part et d'autre de la crête tranchante qui s'étend depuis les dents jusqu'à l'extrémité des doigts, une douzaine d'épines beaucoup plus grosses que les autres spinules dont celles de la face inférieure sont assez obtuses et placées perpendiculairement à l'axe longitudinal des doigts. Sauf ces épines digitales, les spinules dont ces pattes sont couvertes sont toutes dirigées obliquement en avant, celles du bord interne sont un peu plus grandes que les autres et elles ne sont pas disposées distinctement en rangées longitudinales, excepté les spinules au bord interne du mérus.

Palaemon (Eupalaemon) dux LENZ var. **congoensis** n.

Confer : H. LENZ, loco citato, 1910, S. 9, Taf. III, Fig. 2-5.

Un mâle provenant de la rivière Kole, affluent du Lohali (Aruwimi), dans le nord-est du Congo belge (leg. DELHAIZE).

Longueur 111 millimètres. Rostre ressemblant parfaitement à celui de l'espèce typique, mais ne dépassant que légèrement le pédoncule antennulaire, aussi des neuf dents du bord supérieur la troisième est placée *au-dessus* du bord de l'orbite, de sorte que les *deux* premières sont situées sur la carapace; quatre dents au bord inférieur.

Chez l'espèce typique, la troisième dent est située devant le

bord de l'orbite. Carapace et abdomen comme dans l'espèce typique, mais l'extrémité distale du scaphocérite présente une forme *plus tronquée*.

Pattes de la 2^e paire subégales; la droite un peu plus grande que l'autre et longue de 115 millimètres, paraissant beaucoup plus courte, par rapport à la longueur du corps, que dans le mâle typique. Le mérus de la patte droite n'est que d'un quart plus long que l'ischium, tandis que chez le mâle typique le mérus paraît une fois et demie aussi long que l'article précédent. Le carpe n'est que d'un cinquième plus long que le mérus, non pas d'un tiers comme dans le mâle typique. Comme chez celui-ci, la pince est à peu près deux fois aussi longue que le carpe, mais les doigts sont à peine plus courts que la paume (proportion 23 : 27) et sont aussi longs que le carpe. Quant à la spinulation, la variété ressemble beaucoup à l'espèce typique et, comme chez celle-ci, le bord externe de la paume porte une série longitudinale de spinules, mais, au lieu d'être placées perpendiculairement à l'axe de la pince, ces spinules sont toutes dirigées *obliquement* en avant et elles sont plus pointues, moins émoussées.



Mr S. de France